



## Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA

Hors-série n° 10 | 2016

L'origine des sites monastiques : confrontation entre la  
terminologie des sources textuelles et les données  
archéologiques

---

# Les établissements religieux dans le diocèse de Besançon jusqu'à l'an Mil : enquête terminologique

Aurélia Bully

---



Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain  
d'Auxerre

Édition électronique

URL : <http://cem.revues.org/14473>

ISSN : 1954-3093

Référence électronique

Aurélia Bully, « Les établissements religieux dans le diocèse de Besançon jusqu'à l'an Mil : enquête terminologique », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Hors-série n° 10 | 2016, mis en ligne le 09 décembre 2016, consulté le 13 décembre 2016. URL : <http://cem.revues.org/14473>

---

Ce document a été généré automatiquement le 13 décembre 2016.



Les contenus du *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre (BUCEMA)* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

---

# Les établissements religieux dans le diocèse de Besançon jusqu'à l'an Mil : enquête terminologique

Aurélia Bully

---

## NOTE DE L'AUTEUR

Cet article est une version légèrement remaniée de notre communication présentée lors des 4<sup>e</sup> journées d'études monastiques consacrées à « L'origine des sites monastiques : confrontation entre la terminologie des sources textuelles et les données archéologiques », sous la direction de Sébastien Bully et Christian Sapin, Baume-les-Messieurs, 4 et 5 septembre 2014.

## Problématique et cadre de l'enquête

- <sup>1</sup> L'un des versants de notre réflexion sur l'origine des communautés monastiques, que ce soit à l'occasion des recherches documentaires qui accompagnent des fouilles ou dans le cadre du PCR sur les monastères en Europe occidentale, dirigé par Christian Sapin et Sébastien Bully<sup>1</sup>, s'attache à la manière dont les établissements étudiés sont désignés dans les sources, en particulier celles du haut Moyen Âge. Cette approche, bien que délicate pour diverses raisons que nous allons évoquer, nous semble pouvoir, dans certains cas, apporter des informations dont il faut tenir compte dans l'étude globale des sites. Mettre en perspective ces désignations avec des données archéologiques, lorsque cela est possible, pour venir en contre point des définitions linguistiques et juridiques, est en effet l'un des axes que nous explorons dans le cadre de ces études documentaires.
- <sup>2</sup> Cette enquête s'intéresse donc aux sites monastiques de l'ancien diocèse de Besançon<sup>2</sup> pour lesquels nous disposons de sources écrites, dans l'objectif de voir si celles-ci

révèlent, ou non, des pratiques, des systématismes, des différences dans l'emploi du vocabulaire selon leur nature, si l'évolution dans la désignation d'un même monastère nous renseigne sur une mutation institutionnelle, sur un éventuel changement de fonction ou sur la topographie du monastère. Les résultats que l'on peut tirer d'une telle enquête sont modestes à maints égards, principalement en raison du peu de situations dans lesquelles la comparaison entre les données des sources écrites et celles de l'archéologie est possible. De plus, la démarche mise en œuvre induit de se départir autant que possible de l'appréciation d'un établissement qui résulterait de sources tardives. Enfin, la documentation pour un même établissement permet trop rarement de constater une évolution sémantique.

- 3 Les termes utilisés pour qualifier les établissements monastiques du diocèse témoignent bien de la diversité des appellations, qui suggèrent assez naturellement des différences dans l'importance et le statut de ces maisons, à plus forte raison lorsque cette diversité se retrouve dans un même document. La confrontation entre les termes relevés dans les sources et l'histoire particulière de chaque établissement, mais aussi la prise en compte du contexte dans lequel ces différentes appellations sont employées, permettent néanmoins, dans certains cas, de remettre en question des idées reçues au sujet d'établissements de ce diocèse et, parfois, de reconsidérer nos connaissances.

## Les données de l'enquête

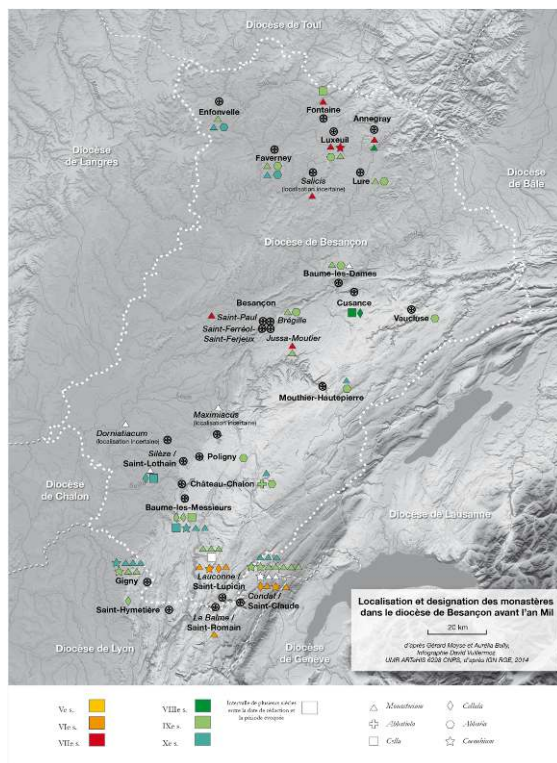
- 4 Nous avons essayé de prendre en compte, dans nos réflexions, les variables liées à la géographie des établissements, à leur histoire et à la disparité des sources ; nous avons tout d'abord envisagé qu'il serait possible d'extraire de cette enquête des données concrètes. Le choix du vocabulaire par exemple varie-t-il de manière significative selon le type de source ou la période considérée ? Le contexte de ces mentions peut-il nous donner des indications sur la nature des établissements mentionnés dans la documentation et éventuellement, sur leur aspect ? Il nous a semblé également intéressant d'examiner – dans les quelques cas où les sources sont suffisamment nombreuses et variées – l'évolution du vocabulaire pour désigner un même lieu, toujours dans l'objectif d'approcher au plus près la réalité topographique et institutionnelle des établissements désignés. Enfin, nous nous sommes demandé si les quelques situations pour lesquelles nous disposons de données archéologiques nous permettent de mettre en lien une réalité de terrain avec l'usage de différents vocables.
- 5 Comme nous allons le voir, cette étude, qui couvre un nombre finalement assez restreint d'établissements sur une période assez longue ne révèle pas, dans sa globalité, de pratiques systématiques dans les choix terminologiques qu'il serait aisé de catégoriser. Pour répondre de façon satisfaisante aux quatre points que je viens d'évoquer, il aurait sans doute fallu pouvoir prendre un compte un plus grand nombre d'établissements, ce qui nous aurait par conséquent permis de disposer d'une documentation plus abondante. Malgré tout, même si les résultats de l'enquête sont minces, ils n'en sont pas moins instructifs : ce qui domine à l'examen des sources francs-comtoises, c'est en effet la variété des situations, variété qu'il n'est pas toujours aisé d'expliquer parce qu'elle est sans doute multifactorielle. Les termes utilisés paraissent souvent, à première vue, interchangeables. Il semble également que cette diversité du vocabulaire relève parfois de simples variations stylistiques. Il est donc nécessaire d'entrer dans le détail et d'examiner

la terminologie employée en fonction des types de sources, des périodes renseignées, mais aussi en tenant compte de situations particulières.

## La situation du diocèse

- 6 Cette enquête porte principalement sur les établissements pointés par Gérard Moysé dans son étude sur les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon<sup>3</sup>, pour lesquels nous disposons d'au moins une mention du haut Moyen Âge.
- 7 Parmi les fondations monastiques retenues se distinguent plusieurs groupes aux origines plus ou moins assurées (fig. 1).

Fig. 1 – Localisation et désignation des monastères dans le diocèse de Besançon avant l'an Mil (d'après G. Moysé et A. Bully, DAO D. Vuillermoz)



- 8 Un premier groupe est constitué des établissements des Pères du Jura ou qui apparaissent liés, dans leur légendaire, au monastère de Condat<sup>4</sup> : Condat et Lauconne ont été fondés au V<sup>e</sup> siècle par Romain et Lupicin, tout comme la Balme, le monastère de moniales à la tête duquel se trouvait la sœur de Romain et Lupicin. Le premier devint l'abbaye de Saint-Oyend puis de Saint-Claude, le second, qui abritait la sépulture de saint Lupicin, a été réduit au rang de prieuré assurément au moins au XII<sup>e</sup> siècle. Quant à la Balme, monastère où a été inhumé saint Romain, il aurait disparu très rapidement<sup>5</sup>. À cet emplacement reparait, au moins au XIII<sup>e</sup> siècle, un prieuré d'hommes dépendant de Saint-Oyend/Saint-Claude. À ce groupe, on reliera également Saint-Hymetière, dont une tradition tardive attribue la fondation à un ermite venu de Condat, Hymetière, qui aurait fondé un ermitage à l'emplacement de l'actuelle église éponyme. La première et unique mention de cet établissement, pour la période qui nous occupe, remonte au IX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

- 9 Une deuxième famille est composée par les fondations de *Lautenus* : Silèze et *Maximiacus*. Ces deux monastères seraient dus à *Lautenus*/Lothain, originaire de la région d'Autun, à la fin du v<sup>e</sup>-début du vi<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. La localisation de *Maximiacus* n'est pas connue ; quant à Silèze, le lieu adopta rapidement l'hagiotoponyme après l'inhumation du saint. Saint-Lothain fut relevé par Bernon au début du ix<sup>e</sup> siècle et entra dans la dépendance de Gigny.
- 10 Les monastères « colombaniens » ou d'influence colombanienne, assurée ou supposée, forment un troisième ensemble : Luxeuil, Annegray et Fontaine furent fondés dès la fin du vi<sup>e</sup> siècle par Colomban<sup>8</sup>. Cusance, établissement de moniales apparu au début du vii<sup>e</sup> siècle sous l'impulsion d'Eustaise, d'après la *Vita Ermenfredi* (récit du viii<sup>e</sup> siècle), devint ensuite un monastère d'hommes dirigé par Ermenfroi<sup>9</sup>. Après un passage à Luxeuil, ce dernier revint à Cusance et soumit son monastère aux abbés de Luxeuil. Dans ce même groupe, *Dorniatacum* est connu par un unique diplôme de 658 transmis par une copie du xii<sup>e</sup> siècle. D'après celui-ci, *Adalsinda*, sœur de l'abbé de Bèze *Waldelenus*, obtint de se retirer à Bèze et donna *Dorniatacum*, fondé par ses parents, à son frère<sup>10</sup>. Sa localisation n'est pas connue. Un autre établissement, dont les origines sont bien incertaines, Baumes-Dames, pourrait remonter au vii<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>. Il apparaît lui aussi au ix<sup>e</sup> siècle dans la dépendance de Luxeuil<sup>12</sup> ; quant à celui de Lure, qu'une *Vita Deicoli* – Delle étant honoré comme fondateur de Lure – rattache à Colomban, il n'est assuré qu'au ix<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>.
- 11 Parmi les monastères bisontins, deux pourraient être également reliés au groupe précédant : le premier est le monastère Saint-Paul, fondé par Donat, ancien moine de Luxeuil, devenu évêque de Besançon, dans les années 625-630<sup>14</sup>. Il a été restauré au xi<sup>e</sup> siècle par Hugues de Salins. Le second, Jussamoutier, fondé avant 636 par la mère de Donat, devint au xi<sup>e</sup> siècle un monastère d'hommes dépendant de Baume. Parmi les monastères bisontins pour lesquels existent des sources antérieures à l'an Mil, Saint-Martin de Bregille reste une énigme puisqu'on ignore tout de ses origines. Il est cité pour la première fois au ix<sup>e</sup> siècle, puis il est repris en main par Hugues de Salins au xi<sup>e</sup> siècle et son église apparaît comme paroissiale au xii<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. À ces quatre établissements, nous avons ajouté le cas de Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux, cas plus litigieux, que nous avons retenu en raison d'une tradition assez intéressante, quoique tardive, mais aussi parce qu'il nous permet d'établir des comparaisons avec la situation des tombes saintes dans des monastères avérés. Nous disposons de trois sources au sujet de cette basilique : une *passio*, composée à la fin du v<sup>e</sup> siècle, reprise par Grégoire de Tours dans le *De Gloria Martyrum*, et un récit précarolingien de l'*Inventio* des deux saints<sup>16</sup>. Cette *inventio*, mais dans une recension du xi<sup>e</sup> siècle, signale la création d'un *conventus fratrum* pour desservir la basilique. Lors du transfert des deux saints de leur basilique, située dans la banlieue de la cité bisontine, en l'église cathédrale Saint-Jean *intra muros*, au xi<sup>e</sup> siècle, un récit de la translation fut composé ; celui-ci indique que l'évêque *Anianus*, connu au iv<sup>e</sup> siècle, aurait établi là « la très sainte vie monastique » et qu'il en avait fait rapidement un monastère, dont la ruine, plusieurs siècles plus tard, aurait justement conduit à la translation des deux corps saints dans le but de les mettre à l'abri. Cette tradition tardive d'un monastère lié à la basilique Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux n'est guère crédible pour l'époque d'*Anianus* mais ne serait peut-être pas à rejeter totalement pour l'époque qui précéda la translation<sup>17</sup>.
- 12 Vient ensuite un groupe d'établissements associés en raison des liens connus qui les unissent ou de leur proximité géographique : Baume est mentionné pour la première fois dans la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle et entre dans la dépendance de Gigny environ vingt

ans plus tard, puis dans celle de Cluny au XII<sup>e</sup> siècle. Château-Chalon, monastère de moniales situé à proximité de Baume, pourrait remonter au VII<sup>e</sup> siècle, mais apparaît dans les sources pour la première fois en même temps que Baume<sup>18</sup>. Quant à Gigny, monastère fondé par Bernon et son cousin sur un domaine leur appartenant, il apparaît également au IX<sup>e</sup> siècle, et lie sa destinée à l'abbaye de Cluny au XI<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>.

- 13 Enfin, certains monastères de l'ancien diocèse de Besançon sont des fondations « isolées » ou dont nous ne connaissons rien ou presque : Enfonvelle, cité aux IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, est devenu au XI<sup>e</sup> siècle un prieuré de Saint-Bénigne de Dijon. On doit a priori l'origine de Faverney, au début du VIII<sup>e</sup> siècle, à une sœur de *Widerardus*, fondateur de Flavigny, pour des moniales. Ce monastère entra au XII<sup>e</sup> siècle dans la dépendance de la Chaise-Dieu. Les établissements de Vaucluse et de Mouthier-Hautepierre semblent bien attestés à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, mais on n'en connaît ni la genèse, ni l'importance ou le devenir avant leur prise en mains par les Clunisiens aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Enfin, le monastère de *Salicis*, dirigé par *Carantocus*, constitue encore un cas particulier puisqu'il est mentionné uniquement dans la *Vita Columbani*<sup>20</sup> et nous est totalement inconnu par ailleurs.
- 14 Si tous ces établissements – à l'exception, peut-être, de Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux – semblent bien avoir été desservis par des communautés monastiques, on perçoit toutefois, lorsque l'on entre dans le détail, des appellations qui varient en premier lieu en fonction des sites bien entendu, des périodes et peut-être également en fonction du type de sources<sup>21</sup>.
- 15 Le vocabulaire pris en compte dans un premier temps pour cette enquête s'est limité aux termes désignant les établissements sur lesquels nous avons été amenés à réfléchir dans le cadre des campagnes de fouilles programmées. À cette liste, nous avons rapidement ajouté d'autres occurrences rencontrées dans la documentation. Notre enquête a donc porté sur les termes suivants : *monasterium*, *cella*, *cellula*, *abbatiola*, *abbatia*, *coenobium* et *basilica*.
- 16 Ces différentes appellations auraient pu, à première vue, nous donner des indications fiables sur la nature des établissements désignés, ou au moins sur leur importance. Or, il nous est vite apparu que leur étymologie était de peu de secours pour en cerner la signification précise, que la grande polysémie de ces termes et l'évolution de leur signification rendaient leurs acceptions, pour une période donnée, difficiles à définir. De plus, un même établissement à la même période peut être qualifié différemment selon les documents, mais également par un même rédacteur dans un même texte. Ce constat nous incite à penser que les différentes appellations d'un même établissement peuvent être parfois conditionnées par le seul désir de varier le vocabulaire.
- 17 Si nous pouvons donc établir, à partir de la liste de nos établissements, une série de statistiques qui montrent la fréquence des occurrences pour une période donnée, il est toutefois nécessaire de procéder au cas par cas pour savoir s'il est possible de retirer des informations de cette approche des établissements par le vocabulaire. Je n'ai donc retenu que les occurrences, qui, d'après leur contexte intra-textuel, renvoient à l'évidence à une réalité topographique et celles qui renvoient à la réalité institutionnelle de l'établissement.

## Quelques résultats

- 18 Le premier résultat de cette étude est donc une liste, qui constitue une base de travail pour établir des séries statistiques (fig. 2).

Fig. 2 – Les données brutes de l'enquête

Établissement	Nature du document	Date de rédaction	Période concernée	Désignation de l'établissement
	<i>Vitae</i>	Vers 512-514	430-512	<i>Cellula Monasterium Coenobium</i>
	<i>Vitae</i>	Vers 585-590	430-512	<i>Tabernacula Habitaculum Monasterium</i>
	Diplôme	XII <sup>e</sup> s. ?	774	<i>Coenobium</i>
	Diplôme	XI <sup>e</sup> s.	787	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	XI <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> s. ?	790	<i>Monasterium</i>
<b>Condat</b>	Acte privé	<798-814<	<798-814<	<i>Coenobium (qui est constructus...)</i>
	<i>Notitia</i>	819	819	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	820	820	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	XI <sup>e</sup> s. ?	854	<i>Monasterium</i>
	Acte privé	858	858	<i>Monasterium</i>
	Acte privé	859-875	859-875	<i>Coenobium</i>
	<i>Divisio Regni</i>	870	870	<i>Monasterium</i>
	Acte privé	X <sup>e</sup> s.	X <sup>e</sup> s.	<i>Ecclesie</i>
	Jugement	906	906	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	993	993	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	928	928	<i>Monasterium</i>
	<i>Vitae</i>	Vers 512-514	430-513	<i>Cellula Monasterium Coenobium</i>

	<i>Vitae</i>	Vers 585-590	430-512	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	XI <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> s. ?	790	<i>Cella</i>
	Martyrologe ( <i>Florus</i> )	Avant 837	Avant 837	<i>Monasterium</i>
<b>Lauconne</b>	Martyrologe ( <i>Florus</i> seconde recension)	Vers 850	Vers 850	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	XI <sup>e</sup> s. ?	854	Sans qualificatif
	Martyrologe ( <i>Adon</i> )	Avant 875	Avant 875	<i>Monasterium</i>
	Bulle	1050	1050	<i>Monasterium</i>
	Bulle	1100	1100	<i>Cella</i>
	Bulle	1100	1100	<i>Cella</i>
	Bulle	XVI <sup>e</sup> s. ( <i>vidimus</i> )	1187	<i>Prioratum</i>
	Bulle	1245	1245	<i>Prioratum</i>
<b>La Balme</b>	<i>Vitae</i>	Vers 512-514	430-514	<i>Monasterium</i>
<b>Saint-Hymetière</b>	Diplôme	861	<840-863<	<i>Cellula</i>
	<i>Vita</i>	X <sup>e</sup> -XI <sup>e</sup> s. ?	fin V <sup>e</sup>	<i>Monasterium</i> (indirect)
	Diplôme	903	903	<i>Cellula</i>
	Testament	926	926	<i>Cella</i>
<b>Saint-Lothain/ Silèze</b>	Bulle	1078	1078	<i>Cella</i>
	Bulle	1089	1089	<i>Monasterium</i>
	Bulle	1106	1106	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	1153	1153	<i>Monasterium</i>
	Bulle	1162	1162	<i>Ecclesia et villa</i>



<b>Maximiacus</b>	<i>Vita</i>	X <sup>e</sup> -XI <sup>e</sup> s. ?	Fin V <sup>e</sup> s.	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	869	869	<i>Cellula</i>
	Diplôme	890	869	<i>Cella</i>
	Bulle	894	894	<i>Cellula</i>
	Diplôme	903	903	<i>Cella</i>
<b>Baume</b>	Testament	926	926	<i>Coenobium/Monasterium</i>
	<i>Vita</i>	942-943	début IX <sup>e</sup> s.	<i>Villa/Monasterium</i>
	Bulle	1078	1078	<i>Monasterium</i>
	Bulles et diplômes	1089-1162	1089-1162	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	890	890	<i>Monasterium</i>
	Bulle	894	894	<i>Monasterium/ Coenobium</i>
	Diplôme	903	903	<i>Locum</i>
<b>Gigny</b>	Testament	926	926	<i>Coenobium/Monasterium</i>
	Bulle	927	927	<i>Monasterium</i>
	Acte	936	936	<i>Monasterium</i>
	Bulle	1078	1078	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	869	869	<i>Abbatia</i>
<b>Château-Chalon</b>	Diplôme	870	870	<i>Abbatia (indirect)</i>
	<i>Collationes</i>	Vers 920	Vers 920	?
	<i>Vita</i>	Vers 942	Vers 942 ?	<i>Monasterium</i>
<b>Saint-Martin</b>	<i>Divisio Regni</i>	870	870	<i>Monasterium</i>
<b>de Bregille</b>	Diplôme	871	871	(Abbaye)
	<i>Passio</i>	fin V <sup>e</sup> s.	IV <sup>e</sup> s.	<i>Crypta</i>

<b>Saint-Férréol et Saint-Ferjeux</b>	<i>De Gloria martyrium</i> de Grégoire de Tours	VI <sup>e</sup> s.	IV <sup>e</sup> s.	<i>Basilica et Crypta</i>
	<i>Inventio</i>	VII <sup>e</sup> ou VIII <sup>e</sup> s.	IV <sup>e</sup> s.	<i>Basilica, aedes martyrum</i>
<b>Saint-Paul de Besançon</b>	<i>Vita</i>	Vers 640	VII <sup>e</sup> s.	<i>Monasterium</i>
	<i>Vita</i>	Vers 640	VII <sup>e</sup> s.	<i>Monasterium puellarum</i>
	<i>Diviso regni</i>	870	870	<i>Monasterium</i>
<b>Notre-Dame</b>	Diplôme	1083	1083	<i>Monasterium</i>
<b>de Jussamoûtier</b>	Bulle	1089	1089	<i>Monasterium</i>
	Bulle	1106	1106	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	1153	1153	<i>Monasterium</i>
	Bulle	1162	1162	<i>Ecclesia</i>
	<i>Vita</i>	Vers 640	Vers 590	<i>Monasterium Coenobium</i>
<b>Luxeuil</b>	Testament	Avant 833	Avant 833	Sans qualificatif
	<i>Divisio Regni</i>	870	870	<i>Abbatia</i> (indirect)
	<i>Vita</i> (Bathilde)	IX <sup>e</sup> s.	IX <sup>e</sup> s.	<i>Monasterium</i> (induit)
<b>Fontaine</b>	<i>Vita</i>	Vers 640	Vers 590	<i>Monasterium</i>
	Testament	Avant 833	Avant 833	<i>Cella</i>
	<i>Vita</i>	Vers 640	Vers 590	<i>Monasterium Locum</i>
<b>Annegray</b>	Testament	Avant 833	Avant 833	Sans qualificatif
	<i>Liber memorialis</i>	IX <sup>e</sup> s.	IX <sup>e</sup> s.	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	XII <sup>e</sup> s. (faux carolingien)	VIII <sup>e</sup> -IX <sup>e</sup> s. ?	Sans qualificatif

	Testament	Avant 833	Avant 833	Sans qualificatif
<b>Cusance</b>	<i>Vita (Ermenfredi)</i>	VIII <sup>e</sup> s. ?	VII <sup>e</sup> s.	<i>Cella Cellula</i>
<b>Salicis</b>	<i>Vita</i>	Vers 640	Vers 590	<i>Monasterium</i>
	<i>Notitia</i>	819	819	<i>Monasterium</i>
<b>Baume-les-</b>	Testament	Avant 833	Avant 833	Sans qualificatif
<b>Dames</b>	<i>Divisio Regni</i>	870	870	<i>Abbatia (indirect)</i>
	<i>Vita (Ermenfredi)</i>	VIII <sup>e</sup> -IX <sup>e</sup> s. ?	VII <sup>e</sup> s.	<i>Monasterium</i>
	Bulle	1143	1143	<i>Monasterium</i>
<b>Dorniatiacum</b>	Chronique	XII <sup>e</sup> s.	658	<i>Monasterium</i>
	<i>Notitia de servitio monasteriorum</i>	819	819	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	865	865	<i>Loco (dicitur Lutra)</i>
<b>Lure</b>	<i>Divisio Regni</i>	870	870	<i>Abbatia (indirect)</i>
	Diplôme	959	959	<i>Locum...quem Lutheraa vocatam</i>
	Bulle	1051	1051	<i>Monasterium</i>
	<i>Notitia</i>	819	819	<i>Monasterium</i>
	<i>Divisio Regni</i>	870	870	<i>Abbatia (indirect)</i>
<b>Faverney</b>	Diplôme	882	882	<i>Monasterium</i>
	Diplôme	940	940	<i>Monasterium/abbatia</i>
	Bulle	1078	1078	<i>Cellula</i>
<b>Vaucluse</b>	<i>Divisio Regni</i>	870	870	<i>Abbatia (indirect)</i>

<b>Enfonvelle</b>	<i>Divisio Regni</i>	870	870	<i>Monasterium ?</i>
	Diplôme	940	940	<i>Monasterium/abbatia</i>
<b>Mouthier-</b>	<i>Divisio Regni</i>	870	870	<i>Abbatia (indirect)</i>
<b>Haute pierre</b>	Acte privé	934	934	<i>Monasterium</i>
	Bulle	1078	1078	<i>Cella</i>

- 19 L'un des critères retenus a été le critère archéologique : ce tableau indique, en grisé, les établissements qui ont été l'objet de fouilles ou de sondages, même très partiels et parfois assez anciens. Cette approche croisée terminologie/archéologie est en effet l'un des objectifs des études documentaires en marge des chantiers de fouilles : sur les vingt-cinq établissements retenus dans notre enquête, onze ont fait l'objet de fouilles, mais d'ampleurs très variées et avec des résultats très disparates. La fouille de Saint-Paul de Besançon, par exemple, remonte aux années 1950. Le site de Saint-Romain/La Balme a été l'objet de quelques sondages, anciens également, et de prospections pédestres. Deux autres n'ont bénéficié que de sondages limités : c'est le cas de Baume-les-Dames et de Notre-Dame de Jussamoutier à Besançon. Parmi les monastères, ou supposés tels, restants, six sont mentionnés dans plus de deux sources différentes, condition évidemment indispensable pour permettre de constater une évolution lexicologique : il s'agit de Saint-Claude, Saint-Lupicin, Gigny, Baume-les-Messieurs, Luxeuil et Annegray. Saint-Hymetière, dernier site pour lequel nous disposons d'une petite documentation archéologique, n'est mentionné qu'à une seule occasion dans les sources du haut Moyen Âge. Là encore, les résultats de cette confrontation entre documentation archéologique et dénominations dans les sources du haut Moyen Âge sont assez décevants. Il n'y a peut-être que dans un cas ou deux que l'archéologie pourrait renforcer la signification d'une dénomination des établissements<sup>22</sup>.
- 20 Parmi les différents vocables retenus, le *monasterium* paraît être le moins ambigu. Si, à l'origine, le mot désignait plutôt un ermitage, par opposition au *coenobium*, dont l'étymologie fait référence à la vie communautaire, il semble bien que dans nos sources, le mot *monasterium* désigne bien dans tous les cas un établissement conventuel, sans toutefois donner nécessairement une idée de l'importance de l'établissement. Il n'y aurait que dans le *Liber vitae Patrum* de Grégoire de Tours<sup>23</sup> que le mot pourrait faire référence à l'ermitage, puisqu'il l'utilise une dizaine de fois pour qualifier les établissements fondés par Romain et Lupicin et qu'il situe son récit avant l'instauration de la vie conventuelle par l'abbé Oyend. Néanmoins, cette utilisation pose la question du décalage entre la période évoquée dans la documentation et l'époque de rédaction du document. En effet, lorsque Grégoire de Tours rapporte l'histoire des fondations de Romain et Lupicin, il parle bien d'une époque antérieure à l'instauration de la vie conventuelle, mais à une époque où ces deux monastères ont cessé d'être de simples ermitages. Dans ce cas-là, quelle réalité doit-on prendre en compte, celle de la période évoquée ou celle de la rédaction du document ? Cette question se pose dans de nombreux cas. Plusieurs des chartes carolingiennes dont nous disposons pour cette enquête sont des faux, composés aux XI<sup>e</sup>-

XII<sup>e</sup> siècles. Le problème se pose également pour d'autres vies de saints, celle de Colomban écrite cinquante ans environ après certains faits qu'elle rapporte, celle d'Ermenfroï, de saint Delle, les passions, etc. Ce décalage, qui va de quelques années à plusieurs siècles, concerne 28 % des mentions considérées, ce qui constitue l'une des limites importantes de cette enquête. Ces sources néanmoins ont été prises en considération pour les informations importantes et parfois uniques qu'elles contiennent.

- 21 Si nous entrons maintenant dans le détail, un premier sondage réalisé à partir de cette liste fait état de la répartition suivante : sur les vingt-cinq établissements retenus, vingt sont qualifiés au moins une fois de *monasterium*, sept d'*abbatia*, sept de *cellula*, six de *cella*, cinq de *coenobium*, un d'*abbatiola* (fig. 3, 4 et 5).

Fig. 3 – Quantification des différentes appellations rencontrées dans les sources pour qualifier les établissements religieux

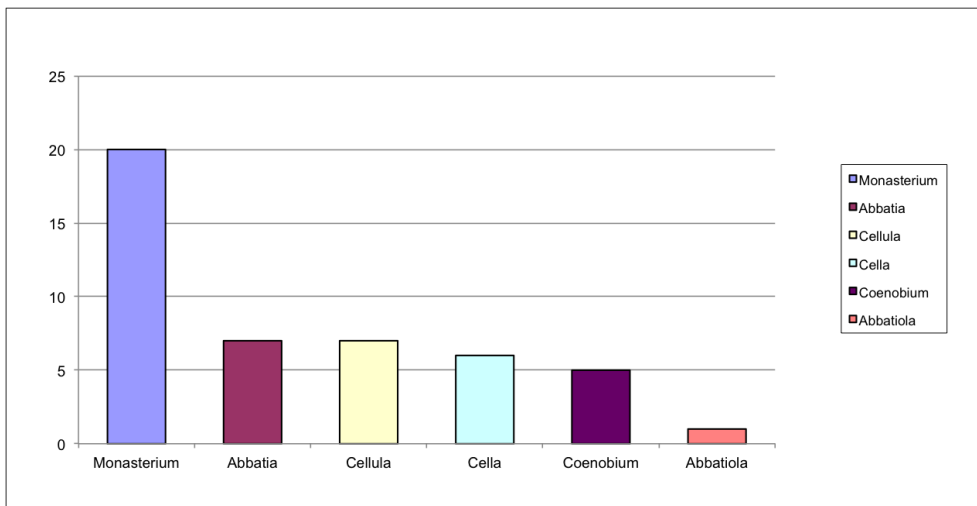


Fig. 4 – Les différentes désignations des monastères dans les sources et leur répartition par périodes (entrée par siècles)

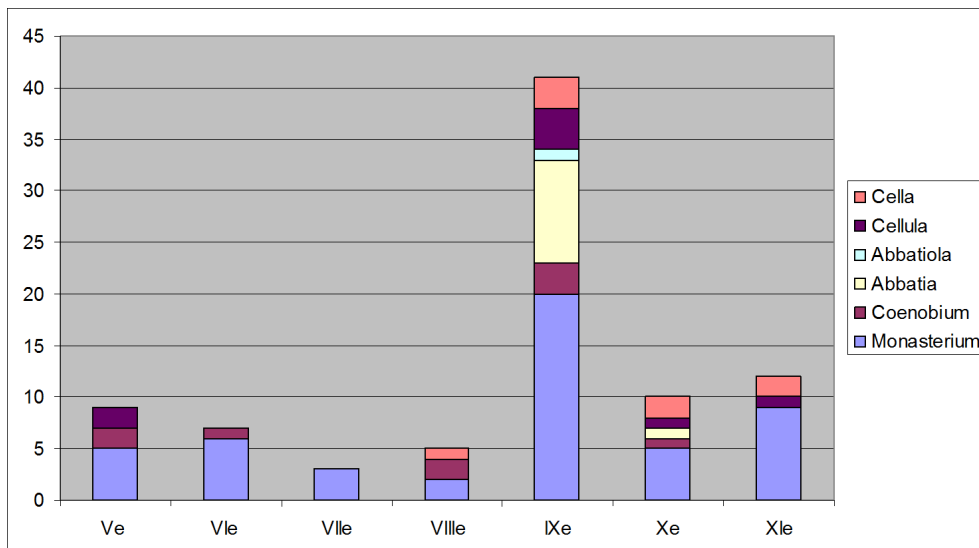
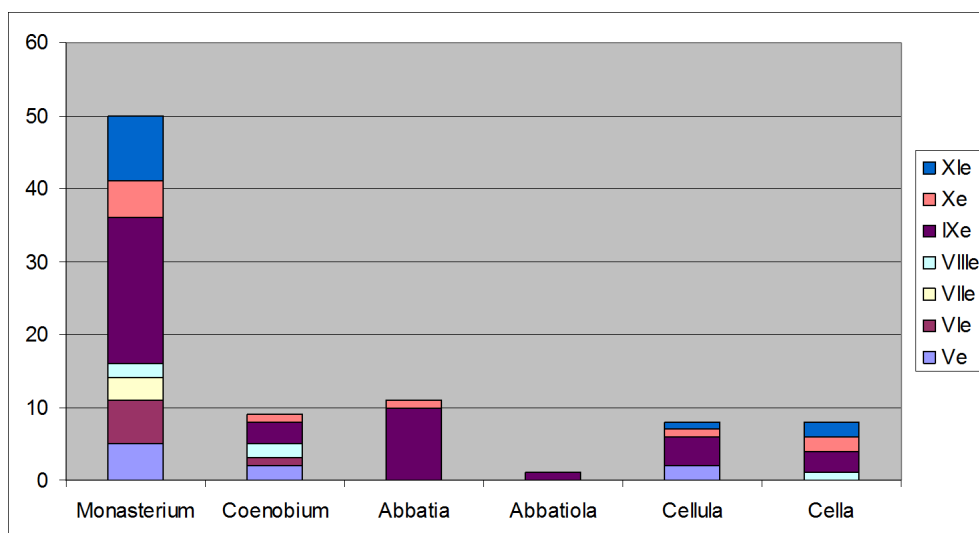


Fig. 5 – Les différentes désignations des monastères dans les sources et leur répartition par périodes (entrée par vocables)



- 22 Un même établissement peut être qualifié de diverses manières et pas nécessairement selon une progression qui s'accorderait avec ce que l'on connaît de l'évolution de certains de ces établissements ou de ce que l'on suppose justement sur la base de ces différentes appellations : Lauconne/Saint-Lupicin par exemple est d'abord qualifié de *monasterium*, puis de *cella*, puis à nouveau de *monasterium* puis à nouveau de *cella*. Toutefois, dans la très grande majorité des cas, on assiste à une évolution lexicologique qui semble aller dans le sens d'un développement de l'établissement, qui d'une *cella* ou *cellula* devient un *monasterium*, comme c'est le cas de Baume ou, inversement, qui va dans le sens d'une diminution de l'importance. À Mouthier-Hautepierre ou Fontaine, par exemple, on passe d'un *monasterium* à une *cella* ou *cellula*.
- 23 Cette réserve étant faite, le terme *monasterium* qualifie, au moins une fois, vingt des vingt-cinq établissements de notre liste, entre le *v*<sup>e</sup> et le *x*<sup>e</sup> siècle, et dans aucun de ces cas, il ne semble poser de difficultés et se rapporter à un établissement qu'on pourrait qualifier de secondaire.
- 24 Le mot *coenobium* est également utilisé à maintes reprises. Si le doute est permis lorsqu'on le rencontre dans des diplômes dans lesquels il pourrait aussi bien désigner la communauté que l'ensemble monumental qui l'abrite, il est utilisé à plusieurs reprises dans la *Vita Colombani* et la *Vita Patrum Jurensium*, sans que son usage dans un sens topographique puisse être contesté : dans la *VPJ*, les moulins et pilons sont par exemple situés *sub ipso Condatescensi coenobio*<sup>24</sup> ; dans la *Vita Columbani*, il est utilisé également dans ce sens, mais aussi dans une acception institutionnelle<sup>25</sup>. Il semble donc bien que les termes *monasterium* et *coenobium* aient été utilisés indifféremment pour qualifier le lieu de résidence de la communauté monastique, mais également l'institution.
- 25 Une autre remarque peut être formulée à partir de cette simple liste de répartition des terminologies : le terme *abbatia*, que l'on a rencontré pour qualifier sept établissements, a peut-être le sens d'abbaye, mais entendu ici comme la jouissance d'une propriété. Le terme est en effet utilisé pour désigner les établissements qui reviennent à la part de Louis le Germanique lors du partage de l'empire par Lothaire II en 870<sup>26</sup>. Néanmoins, trois établissements de notre liste qui entrent dans la part de Charles le Chauve, Saint-Oyend, Notre-Dame de Jussamoutier et Saint-Martin de Bregille, sont qualifiés de *monasterium*,

qui s'entend généralement plutôt comme le lieu d'habitation des moines. Émile Lesne a montré à travers divers exemples que les deux termes tendaient à devenir synonymes, et donc à être interchangeables<sup>27</sup>. Ainsi, il est difficile de savoir si ces différences dans la désignation des monastères francs-comtois dans notre liste sous-tendent une appréciation différente des établissements ou non. Deux d'entre-eux, qualifiés d'*abbatiae* en 870, étaient en tout cas dénommés *monasterium* en 819 dans la *Notitia de servitio monasteriorum*<sup>28</sup>. Nous avons un exemple au moins de l'utilisation concomitante de ces deux termes d'*abbatia* et de *monasterium* dans un diplôme de 940 dans lequel Louis IV donne à l'un de ses fidèles l'*abbatia* du *monasterium* d'Enfonvelle et également de Faverney, ce qui semble montrer ici que l'on établit encore une distinction entre l'institution, le bénéfice et le monastère lui-même qui accueille la communauté<sup>29</sup>.

- 26 Mais l'usage, dans un même texte, de l'un ou l'autre de ces termes ne semble pas toujours relever d'une appréciation particulière quant à la nature de l'établissement. En est-il de même du binôme *cella/cellula* ?
- 27 À l'origine, le mot *cella*, selon une définition donnée par Gérard Lavergne<sup>30</sup>, avait deux acceptions : l'une civile, la *cella* désignait souvent une petite habitation, l'autre religieuse, le mot pouvant qualifier un sanctuaire ou la dépendance d'un temple. Les deux sens se sont fondus au Moyen Âge et la *cella* a alors désigné un établissement cénobitique comprenant généralement un oratoire. Le fait que la *cella* désigne à la fois le lieu d'habitation et un lieu de culte expliquerait qu'elle ait été parfois synonyme de *monasterium*, *coenobium*, ou *abbatia* et que la *cella* désigne également de petits édifices de culte, comme le mémorial d'un saint par exemple. Par la suite, comme beaucoup de ces *cellae* avaient été incorporées au patrimoine des églises, le mot a pris, à l'époque carolingienne, le sens de propriété, d'abbaye ou de dépendance d'un évêché. La *cella* a ensuite, selon une évolution logique, désigné une petite dépendance soumise à un monastère, un *monasteriolum*, puis un prieuré, ainsi que l'a montré Anne-Marie Bautier<sup>31</sup>. La *cellula* désigne quant à elle, à l'origine, la cellule du moine, mais en tant que diminutif de *cella*, il s'agit plutôt d'une petite habitation monastique isolée. Plus tard, elle définit un petit monastère dépendant d'un autre établissement plus important.
- 28 La plus ancienne occurrence du terme *cellula* dans nos sources se lit dans la *Vie des Pères du Jura* de l'Anonyme. Si le terme désigne parfois la cellule d'un saint dans ce récit, il semble qualifier également à deux reprises le monastère de Condat<sup>32</sup>. On peut en déduire, puisque celui-ci est désigné le plus souvent par le terme *monasterium*, que les deux vocables renvoient à une même réalité dans ce récit. Grégoire de Tours en revanche n'utilise pas ce vocable et il semble également ignoré chez Jonas de Bobbio. On le retrouve ensuite dans les textes des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles pour qualifier Baume, Saint-Lothain, Cusance et Saint-Hymetière, et plus tardivement Faverney ; mais le mot est alors, dans ce dernier cas, certainement synonyme de prieuré.
- 29 Le terme *cella*, utilisé pour désigner un établissement, apparaît un peu plus tardivement dans nos sources, dans un faux daté de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle concernant Saint-Lupicin<sup>33</sup>, puis, au IX<sup>e</sup> siècle, pour qualifier Fontaine, Baume et Saint-Lothain<sup>34</sup>. Aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, il désigne à nouveau Saint-Lupicin, puis Enfonvelle et Mouthier-Hautepierre. Il n'y aurait pas vraiment de difficulté à considérer que ces deux termes aient désigné, au moins dans les textes carolingiens, un petit établissement, qui pouvait dépendre d'une abbaye plus importante. C'était probablement le cas de Saint-Lupicin, qui a pu devenir secondaire vis-à-vis de Condat, comme on le devine dès l'abbatiate d'Oyend, le quatrième abbé de ce monastère. C'était sans doute le cas de Saint-Lothain, qui, lorsqu'il est qualifié de *cella* et

de *cellula*, dépendait alors de Gigny, ou même de Fontaine, qui dépendait de Luxeuil. Baume n'était peut-être également qu'un petit établissement à la fin du IX<sup>e</sup> siècle au moment où il est qualifié de *cella*. S'il est donc probable que les termes *cella/cellula* aient été à peu près synonymes à cette période, il ne faut pas exclure l'idée selon laquelle la *cella* peut désigner également, comme le soulignait G. Lavergne, et comme l'a montré B. Beaujard<sup>35</sup>, le monument érigé sur la tombe d'un saint.

30 Le terme *cellula* renvoie-t-il plus volontiers à l'idée d'une petite communauté monastique, en référence à l'étymologie du terme, et *cella* à un édifice bien particulier ? B. Beaujard, qui en a relevé de multiples exemples, ne semble pas avoir établi de distinction très nette entre les deux. Cependant, pour elle, et dans les contextes et la période dans lesquels elle a retenu ces appellations, il s'agit de monuments funéraires abritant la tombe d'un saint, dont l'importance et le type de construction sont très variables. Le terme *crypta*, au contraire de *cella* et de *cellula*, n'est pas réservé aux constructions en l'honneur d'un saint et dans la plupart des cas, la *crypta* se distingue par son caractère souterrain et/ou caché, comme c'est le cas de la crypte des saints Ferréol et Ferjeux à Besançon. Les exemples les plus précoces, pour notre région, de construction abritant la tombe d'un saint nous sont donnés par la *Vie des Pères du Jura*, le *Liber vitae Patrum* de Grégoire de Tours et son *De gloria martyrum* : dans le premier récit, la *basilica* désigne le monument recouvrant la sépulture de Romain ; chez Grégoire de Tours, la basilique du monastère est l'édifice dans lequel est inhumé Lupicin ; quant aux saints Ferréol et Ferjeux, ils sont ensevelis dans la crypte d'une basilique. *Crypta* et *basilica* sont en revanche absentes de nos sources pour l'époque carolingienne ; à l'inverse, lorsque les termes *cella* et *cellula* sont employés dans nos sources les plus précoces, ils ne font apparemment pas référence à la tombe d'un saint mais bien au monastère dans son ensemble. Il est donc bien difficile de déterminer, lorsque nous sommes confrontés à ces mentions de *cella* et de *cellula* dans les sources carolingiennes, si ces termes désignent un édifice particulier ou l'établissement dans sa globalité : en effet, sur les sept établissements qui sont ainsi définis dans les textes entre le V<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>, cinq sont le lieu d'inhumation certain du saint fondateur et la *cella/cellula* est alors directement mise en relation avec l'inhumation du corps saint dans deux cas : Saint-Lupicin et Saint-Lothain. Concernant le premier, l'établissement est désigné comme suit : *cella in qua corpus beati Lupicini humatum jacet*<sup>37</sup>. Ce qui qualifie et distingue l'établissement, dont le nom n'est pas indiqué, est donc le fait que le corps de saint Lupicin y repose. Ce diplôme de 790 fut accordé par Charlemagne à l'abbé de Condat/Saint-Oyend lors d'un conflit qui l'opposait à l'archevêque de Besançon pour la possession de la *cella* de Lauconne<sup>38</sup>. Ce document est en réalité un faux du XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle. Il pourrait néanmoins avoir été forgé, pour la partie concernant Lauconne, sur un authentique jugement de Charlemagne, peut-être à une époque où des contestations semblables sur la dépendance de cet établissement étaient apparues.

31 Dans le cas de Saint-Lothain, la référence à la sépulture du saint fondateur se trouve dans le diplôme par lequel, en 903, Rodolphe I<sup>er</sup> confie à Gigny la *cella* de Baume et la *cellula* de Saint-Lothain, *in qua sanctus Lautenus confessor preciosus requiescit*<sup>39</sup>.

32 Dans deux autres situations, il est fait référence de façon moins directe à l'inhumation du saint dans l'établissement désigné dans les sources : Cusance et Saint-Hymetière. À Cusance, il est précisé qu'Ermenfroi est inhumé dans l'église Saint-Jean-Baptiste. Or, l'établissement est toujours désigné *cella* ou *cellula* par l'auteur de la *Vita Ermenfredi*<sup>40</sup>. Les deux termes ne semblent pas alors se rapporter à l'édifice qui abritait la sépulture du saint, mais plutôt à l'établissement dans sa globalité. Cette même *vita* fait d'ailleurs



également référence au *monasterium* de Balma/Baume-les-Dames, situé non loin de Cusance, et au *monasterium* de Luxeuil, auquel Ermenfroi avait soumis son établissement. Sans doute celui-ci avait-il donc une importance moindre que Luxeuil ou Baume-les-Dames, même si les chiffres de trente moines, donnés à l'époque d'Ermenfroi et de quarante moniales quelques décennies auparavant, permettent de relativiser cette « importance moindre ».

- 33 Ces différentes appellations reflètent donc bien sans doute des réalités différentes, mais qui sont peut-être plus liées à une situation de dépendance ou à des situations institutionnelles qu'à l'ampleur ou l'importance de l'établissement.
- 34 Le cas de Saint-Hymetière est intéressant également, puisque le seul document qui nous le fait connaître à l'époque carolingienne est un diplôme de 861 qui fait référence à un titre antérieur de quelques années : l'établissement est alors qualifié de *cellula quae vocatur sanctus Immitterius*<sup>41</sup>. L'inhumation de saint Hymetière dans cet établissement mal caractérisé – s'agit-il d'un ermitage qui a évolué en communauté cénobitique ? – est confirmée par la reconnaissance, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, de son tombeau derrière l'autel de l'église romane ; l'inhumation du saint semble également accréditée par la découverte, lors d'un diagnostic archéologique effectué en 2010, d'un bâtiment antérieur à l'église romane et de sépultures mérovingiennes, qui pourraient être mises en relation avec l'attractivité d'une tombe sainte, peut-être même la tombe sainte en question<sup>42</sup>. Si ce diplôme de 861 ne fait donc pas référence explicitement à la sépulture de saint Hymetière, on peut tout de même, dans ce cas, supposer que la *cellula* fait bien référence à un édifice particulier.
- 35 Nous serions tentés de voir dans la *cella* de Lauconne/Saint-Lupicin, mentionnée dans la fausse charte carolingienne, non pas l'établissement mais l'édifice qui recouvrait la sépulture de Lupicin et dans la *cellula* de Saint-Lothain celui qui recouvrait la tombe du saint fondateur. On comprend mieux alors le fait que dans ces chartes figure la précision de la présence des corps saints. Si l'hypothèse est difficile à vérifier pour Saint-Lothain, qui est encore qualifié de *cella* aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, il en va peut-être un peu différemment de Lauconne. Dans les martyrologes de Florus de Lyon et d'Adon au IX<sup>e</sup> siècle, il est précisé que le corps de Lupicin repose et est célébré dans le *monasterium* de Lauconne. Dans une bulle de Léon IX de 1050, l'établissement est désigné *monasterium sancti Lupicini*. Il avait alors pris le nom de celui dont on avait probablement relevé le corps à l'occasion de la reconstruction de l'église, dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Cette dernière appellation ne prouve évidemment pas que Saint-Lupicin, entre les IX<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles, était un monastère, puisque nous avons vu, en effet, que ce terme recouvre des réalités diverses. La situation de dépendance de Lauconne/Saint-Lupicin vis-à-vis de Condat/Saint-Oyend n'est pas remise en question. Elle apparaît encore dans un diplôme de 854, faux également<sup>44</sup>. En revanche, il faut sans doute se défaire de l'idée que cet établissement n'était plus, à l'époque carolingienne, qu'un simple prieuré. Si, comme cela apparaît dans le faux diplôme de Charlemagne de 790, il y a conflit pour la possession de la *cella* entre l'archevêque de Besançon et l'abbé de Condat, c'est peut-être aussi, au-delà de la question des limites de diocèse, que la situation de cet établissement posait problème, peut-être en raison de la présence de la tombe sainte ?
- 36 Mais, quand bien même *cella* et *cellula* dans ces deux cas, mais aussi dans ceux moins évidents de Cusance et de Saint-Hymetière, auraient été un genre de métonymie, la partie désignant alors le tout – l'édifice en l'honneur du saint désignant alors l'ensemble de l'établissement –, les exemples de Baume, Faverney et Fontaine seraient en revanche des

contre-exemples puisqu'ils ne se distinguent pas, a priori, aux périodes où les documents les désignent sous la terminologie de *cella* ou *cellula*, par la présence d'une tombe sainte particulière et prestigieuse.

- 37 Ce qui nous amène à l'examen du terme *abbatiola* et à la question de la *cellula/cella* de Baume-les-Messieurs. Le terme *abbatiola* est un cas très particulier, car il est unique dans nos sources. Il s'applique à Château-Chalon dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, et il précède, dans le même texte, la mention de Baume, qui est qualifié de *cellula*<sup>45</sup>. L'*abbatiola* de Château-Chalon était sans doute une petite abbaye, mais il n'y a rien de bien que ce terme pour fonder une telle opinion, puisqu'on ignore tout de cet établissement de moniales à cette période. Un an après ce diplôme, il est englobé dans la liste des *abbatiae* au même titre que Lure, Favorney ou Luxeuil, puis il est peut-être qualifié de *monasterium* dans la *Vita Odonis* au milieu du X<sup>e</sup> siècle<sup>46</sup>. L'étude d'A.-M. Bautier<sup>47</sup> a souligné que l'*abbatiola*, la *cella* et son diminutif *cellula* et le *monasterium* désignent des dépendances, de petits établissements. Dans le cas de Baume et de Château-Chalon, rien ne permet de confirmer cette opinion, puisqu'on ignore tout de leurs origines. De plus, le diplôme de 869 ne donne pas d'indications sur une éventuelle situation de dépendance de ces deux maisons, ni sur leur importance. Les seuls indices qui pourraient nous en donner une idée sont, d'une part, les trois *villae* échangées contre Baume et Château-Chalon et, d'autre part, la mention dans ce même texte de *mancipiis* et *appenditiis*, qui sont attachés à Baume et Château-Chalon. Il semble donc bien s'agir, dans ces cas-là, de centres d'exploitations ou plutôt d'établissements qui ont pour vocation de gérer des biens fonciers grâce à une communauté de moines/moniales et des laïques. Mais ces communautés agissaient-elles pour leur propre compte ou pour le compte d'une autre communauté dont elles auraient dépendu ? La prise en main de Baume par Bernon vingt ans après cette première mention permet de douter sérieusement de cette idée. Quant au devenir de l'abbaye de Château-Chalon, restée indépendante jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, il nous incline encore une fois à écarter cette hypothèse. Concernant Baume plus particulièrement, on pensait, jusqu'à très récemment, que cette appellation de *cellula* renvoyait à un établissement très modeste<sup>48</sup>. Le capitulaire monastique de 817 précisait que les abbés pouvaient posséder des *cellae* à la condition d'y établir au moins six moines<sup>49</sup>. Si l'établissement de Baume est ainsi désigné en 869, on peut supposer qu'il y existait toujours une vie communautaire, même de moindre importance. Mais ce qui nous permet avant tout de supposer que Baume avait été, dans un passé plus ou moins proche, un établissement un peu plus important qu'il n'y paraît est la découverte, lors de la fouille opérée dans l'abbatiale en 2012, des vestiges de cuisines conventuelles qui révèlent une topographie complexe dès le VIII<sup>e</sup> siècle, ainsi qu'un important lot de fragments de vitraux dans une couche de démolition liée à un incendie et datée du dernier quart du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>. Ces vitraux devaient appartenir à un édifice important qui s'accorde plutôt mal avec l'idée d'établissement secondaire ou de moindre importance que l'on associe généralement au vocable de *cellula*. Peut-être alors faudrait-il reconsidérer, dans ce cas précis, le sens recouvert par ce terme ? À moins que le fait que ces vitraux se soient trouvés dans une couche de démolition, datée précisément de la période de la donation de Lothaire II, doive nous inciter à penser qu'on serait passé, dans ces années-là, d'un établissement d'une importance ou d'un prestige suffisant pour que l'un de ses édifices ait été orné de vitraux à un établissement mineur, peut-être suite à sa ruine par un incendie. Pour finir sur Baume, ajoutons que dans la *Notitia de servitio monasteriorum*, un *monasterium Balma* est compris dans la liste des monastères soumis au don à l'empereur<sup>51</sup>. Ce *monasterium* a été

identifié à celui de Baume-les-Dames par les éditeurs des *MGH*, mais aucun argument ne semble plus en faveur de l'une que de l'autre des identifications. Il n'est donc pas impossible que Baume ait été qualifié de *monasterium* au début du IX<sup>e</sup> siècle. Mais ce n'est assurément qu'en 926 que Baume-les-Messieurs est désigné avec certitude sous ce terme, mais il est vrai que nous sommes alors quelques années après sa rénovation par Bernon<sup>52</sup>.

- 38 Rien ne permet évidemment de vérifier ces différentes hypothèses pour l'instant, mais la différence d'appellation entre Baume et Château-Chalon dans un même document interpelle ; et l'idée que des vitraux aient été employés pour un bâtiment d'une simple cellule d'exploitation ne paraît guère recevable. Mais il faut bien admettre que, pour le moment, nous n'en savons pas plus sur les édifices qui composaient l'établissement de Baume au moment où celui-ci est désigné en tant que *cellula*, pas plus que nous ne pouvons savoir quelle réalité architecturale ou institutionnelle recouvre l'appellation *abbatiola* à Château-Chalon dans la seconde moitié du IX<sup>e</sup> siècle, le site n'ayant fait pour l'instant l'objet d'aucune fouille archéologique.

## Bilan et perspectives

- 39 On voit bien, comme dans le cas de Baume et de Château-Chalon, que la dénomination des établissements nous fournit peu d'indices sur leur nature, mais interpelle suffisamment pour que l'on perçoive la nécessité de pousser plus loin la réflexion liée à la terminologie. À ces données brutes que sont les termes relevés dans les sources, il faudrait coupler une approche plus globale, mais aussi une approche plus fine. Il faudrait, en effet, tenir compte de l'évolution historique des établissements étudiés, mais aussi ne conserver que les documents dont la tradition est bien attestée, en vérifier les originaux afin de s'assurer que les formes des documents originaux ou les copies les plus fiables ont bien été respectées dans le cas d'éditions, etc. La présente étude est une première enquête menée à l'échelle du diocèse, mais il conviendrait de l'étendre à d'autres établissements de ses marges afin de travailler sur des séries plus amples, dont les résultats seraient donc sans doute plus pertinents.
- 40 Il nous semble également qu'une recension plus large des termes en rapport avec la topographie des monastères, ceux qui décrivent des lieux de vie, des lieux de prière et des lieux de sépulture, pourraient nous aider à mieux définir ces établissements qui se dissimulent sous des appellations variées et souvent vagues, même si nous nous heurterions, là encore, à des limites qui tiennent autant à la validité des sources et à leur nombre, qu'à des procédés littéraires, des usages linguistiques ou encore des acceptions terminologiques mouvantes. Et, enfin, il va sans dire que la poursuite des confrontations entre les données des textes et celles de l'archéologie pourrait nous permettre, dans un avenir plus ou moins proche, de réévaluer les hypothèses et conclusions de telles études.

## NOTES

1. *Les monastères en Europe occidentale (v<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècle). Topographie et structures des premiers établissements en Franche-Comté et en Bourgogne*, dirigé par Sébastien Bully et Christian Sapin (UMR 6298 ARTeHIS, Dijon).
2. Le cadre géographique de cette étude est en réalité un diocèse légèrement étendu aux limites méridionales actuelles de la Franche-Comté afin d'intégrer des établissements situés, au haut Moyen Âge, aux marges du diocèse (Saint-Claude, La Balme, Gigny et Saint-Hymetière).
3. G. MOYSE, *Les origines du monachisme dans le diocèse de Besançon (v<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 1973 (extraits de la BEC, t. 131).
4. Hormis ce légendaire, qui semble reposer principalement sur un nécrologe sanclaudien du XIV<sup>e</sup> siècle, les liens entre Condat/Saint-Claude et Saint-Hymetière ne sont en rien établis.
5. Pour l'histoire des origines de ces monastères, voir la *Vita Patrum Jurensium*, éd. F. MARTINE, Paris, 1968 (Sources chrétiennes, 142).
6. *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, éd. M.-C. RAGUT, Mâcon, 1864, p. 83-85.
7. La *Vie de saint Lothain*, dont le plus ancien manuscrit daterait du IX<sup>e</sup>/X<sup>e</sup> siècle, est éditée dans les AASS, Nov., I, au 1<sup>er</sup> novembre, p. 284-286.
8. JONAS DE BOBBIO, *Vie de saint Colomban et de ses disciples*, éd. A. DE VOGÜÉ, Bégrolles-en-Mauges, 1988, p. 112-113 et 119-120.
9. AA. SS., sept. VII, p. 106-112.
10. Texte transmis par la *Chronique de Bèze*, éd. J. GARNIER, Dijon, 1875 (*Analecta Divionensa*), p. 240-241, chronique du XII<sup>e</sup> siècle.
11. G. MOYSE, *Les origines du monachisme...*, *op. cit.*, p. 102.
12. G. MOYSE, *Les origines du monachisme...*, *ibid.*, p. 103.
13. Voir le diplôme de Lothaire II donné en 865 : Th. SCHIEFFER, *Die Urkunden Lothars I und Lothars II*, MGH, 1966, p. 448-451 et la *Vita Deicoli abbatis Lutrensis*, B.H.L., 2120 ; PARIS, BnF, ms. lat. 1500, au 18 janvier.
14. JONAS DE BOBBIO, *Vie de saint Colomban...*, *op. cit.*, p. 125 et G. MOYSE, *Les origines du monachisme...*, *op. cit.*, p. 79-80.
15. Mentionné en 870 dans la *Divisio regni*, puis dans un diplôme de 871 : éd. BORETIUS-KRAUSE, MGH, *Capitularia*, II, p. 194 ; G. TESSIER, *Recueil des actes de Charles III le Chauve*, t. 2, Paris, 1952, p. 287-288.
16. *Passio SS. Ferreoli et Ferrucionis* (BHL 2903b, 2904), éd. B. DE VREGILLE, *Autour de Lactance. Hommage à Pierre Monnat*, Besançon, 2003, p. 181-196 ; *Inventio ss. Ferreoli et Ferrucionis* (BHL 2909b, 2909, 2908, 2907), citée d'après BHL 2909b : ROUEN, *Bibliothèque municipale*, ms. 1379, fol. 61-62 ; *Translatio ss. Ferreoli et Ferrucii* (BHL 2910), AASS, lun., IV, p. 11-12, GRÉGOIRE DE TOURS, *Liber in gloria martyrum*, 70 [71], éd. B. KRUSCH, MGH, SS. Rer. Merov., I, 2, p. 85.
17. B. DE VREGILLE, *Hugues de Salins, archevêque de Besançon, 1031-1066*, Besançon, 1981, p. 190-191. Voir également N. GAUTHIER, B. BEAUJARD et F. PRÉVOT, *Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2007, p. 33-34.
18. Th. SCHIEFFER, *Die Urkunden Lothars I...*, *op. cit.*, p. 438-440.
19. G. MOYSE, *Les origines du monachisme...*, *op. cit.*, p. 149-154.
20. JONAS DE BOBBIO, *Vie de saint Colomban...*, *op. cit.*, p. 114-115.
21. Ce dernier aspect devra être examiné dans une phase ultérieure de cette étude, qui devra prendre en compte un corpus d'établissements plus large.

22. Voir *infra*.
23. GRÉGOIRE DE TOURS, *Liber vitae Patrum*, éd. F. MARTINE, Paris, 1968 (Sources chrétiennes, 142), p. 446-461.
24. *Vie des Pères du Jura...*, *op. cit.*, p. 296.
25. JONAS DE BOBBIO, *Vie de saint Colomban...*, *op. cit.*, p. 139.
26. A. BORETIUS-V. KRAUSE (éd.), *MGH, Capitularia*, II, p. 194.
27. É. LESNE, « Évêché et abbaye. Les origines du bénéfice ecclésiastique », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 5 (1914), p. 15-50.
28. P. BECKER (éd.), *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, t. I, 1963, p. 483-499.
29. P. LAUER, *Recueil des actes de Louis IV*, Paris, 1914, p. 35-37.
30. G. LAVERGNE, « Les noms de lieux d'origine ecclésiastique », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 15 (1929), p. 31-49.
31. A.-M. BAUTIER, « De *praepositus* à *prior*, de *cella* à *prioratus* : évolution linguistique et genèse d'une institution (jusqu'à 1200) », in J.-L. LEMAÎTRE (éd.), *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval*, Genève, 1987.
32. Selon la traduction de F. Martine (cf. *Vie des Pères du Jura...*, *op. cit.*, p. 280 et 282).
33. Archives départementales du Jura [désormais abrégé ADJ], 2 H 16 ; éd. E. MÜHLBACHER, *Die Urkunden Pippins, Karlmanns u. Karls des Grossen*, in *MGH, Die Urkunden der Karolinger*, p. 453-455.
34. B. PROST, *Essai historique sur les origines de Baume-les-Moines*, in *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, 1871-1872, p. 109 *sqq.* ; B. GASPARD, *Histoire de Gigny*, 1843, p. 628 (d'après *Biblioth. clun.*, p. 9-10) ; Testament d'Anségise dans *Chronique des abbés de Fontenelle*, éd. P. PRADIÉ, Paris, 1999.
35. B. BEAUJARD, *Le culte des saints en Gaule. Les premiers temps. D'Hilaire de Potiers à la fin du VI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2000, p. 337-340.
36. Il n'est pas tenu compte des mentions ultérieures de *cella/cellula* qui recouvrent plus probablement une réalité plus proche du *prioratus*.
37. ADJ, 2 H 16.
38. Rappelons que Condat/Saint-Claude dépendait du diocèse de Lyon à cette époque alors que la Balme/Saint-Romain et Lauconne/Saint-Lupicin appartenaient au diocèse de Besançon.
39. Éd. Th. SCHIEFFER, *MGH, Diplomata Burgundische Rudolfinger*, p. 106-107.
40. AA. SS., sept. VII, p. 106-112.
41. *Cartulaire de Saint-Vincent...*, *op. cit.*, p. 83-85.
42. D. BILLOIN (dir.), *Aux origines de l'église de Saint-Hymetière (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup>/XX<sup>e</sup> siècles)*, *Rapport de diagnostic*, DRAC/SRA Franche-Comté, Besançon, 2010.
43. Une sépulture en position privilégiée, à la croisée du transept de l'église actuelle, découverte lors de fouilles réalisées en 2007 dans l'église Notre-Dame de Saint-Lupicin, a été identifiée comme étant celle de Lupicin. Voir notamment à ce propos S. BULLY et M. ČAUŠEVIĆ- BULLY, « Saint-Lupicin (Jura), église Notre-Dame de la Nativité. Sondage archéologique à la croisée du transept », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, 12 (2008) [en ligne : <http://cem.revues.org/6582> ; DOI : 10.4000/cem.6582].
44. Th. SCHIEFFER, *Die Urkunden Lothars I...*, *op. cit.*, p. 300-304.
45. Th. SCHIEFFER, *Die Urkunden Lothars I...*, *ibid.*, p. 438-440.
46. Si l'on accepte l'idée selon laquelle le *monasterium* évoqué dans la *Vita Odonis* au sujet d'une moniale est bien le monastère de Château-Chalon. M.-L. FINI, « L'Editio minor della « Vita » di Oddone di Cluny e gli apporti dell'Humillimus. Testo critico e nuovi orientamenti », *L'Archiginnasio. Bulletino della Biblioteca comunale di Bologna*, 63-65 (1968-1970), p. 208-257.
47. A.-M. BAUTIER, « De *praepositus* à *prior*... », *op. cit.*, p. 9.
48. Voir G. MOYSE, *Les origines du monachisme...*, *op. cit.*, p. 147. Ce n'est que récemment, et principalement en raison des résultats de la fouille de l'abbatiale de Baume, que cette opinion a été révisée, ou au moins nuancée, même si, déjà, dans la monographie *L'abbaye de Baume-les-*

*Messieurs* (G. MOYSE, R. LOCATELLI, J. COURTIEU et P. GRESSER, *L'abbaye de Baume-les-Messieurs*, Dole, 1978, p. 33), G. Moyse avançait l'hypothèse selon laquelle la *cellula*, passée du domaine royal à la sphère privée lors de sa donation à Bernon, évoquait une origine fiscale, position qu'il a confirmée récemment (étude à paraître).

49. P. BECKER (éd.), *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, t. I, 1963, p. 474.

50. Cf. DFS de la fouille programmée du chœur de l'ancienne abbatiale.

51. P. BECKER (éd.), *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, t. I, 1963, p. 494.

52. Le testament de Bernon est notamment édité dans B. GASPARD, *Histoire de Gigny*, Lons-le-Saunier, 1843, p. 628.

---

## AUTEUR

AURÉLIA BULLY

APAHJ/chercheure associée UMR ArTeHiS